



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la Convention CEDEF, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous

Table ronde parlementaire organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

22 juin 2023, 9 h-16 h (HAEC, événement hybride)

### NOTE D'ORIENTATION

#### Introduction

La promotion des droits humains en général, et des droits des femmes en particulier est au cœur du mandat de l'Union interparlementaire (UIP) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). À ce titre, les deux organisations uniront leurs forces pour marquer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en réunissant des parlementaires du monde entier à l'occasion d'une table ronde qui se tiendra en juin 2023 à Genève et aura pour thème *Les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous*.

#### A. Initiative Droits humains 75

Le 10 décembre 2023 marquera la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la DUDH. Malgré les progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration en 1948, l'exercice de tous les droits de l'homme, tel que le promet la Déclaration, est loin d'être une réalité. Il est essentiel que nous ravivions l'esprit, l'impulsion et la vitalité qui ont conduit à son adoption il y a 75 ans. Nous devons forger un nouveau consensus mondial sur les droits humains et élargir sa base de soutien.

En décembre 2022, le HCDH a lancé une initiative intitulée *Droits humains 75*. Cette initiative, qui durera un an, a pour but de raviver le rôle central que doivent jouer les droits de l'homme dans le monde et de concrétiser la promesse de liberté, d'égalité et de justice pour tous. Au nombre des activités prévues cette année figurent l'organisation de dialogues et la tenue de consultations entre tous les acteurs aux niveaux national, régional et international afin d'obtenir des engagements concrets, de retenir des points essentiels sur l'avenir des droits de l'homme et de dresser un tableau rendant compte des progrès réalisés ces 75 dernières années. Chaque mois mettra en vedette un thème essentiel pour la mise en œuvre de la DUDH. En juin 2023, ce thème sera les droits des femmes. Pour plus d'informations, voir : [www.ohchr.org/fr/human-rights-75](http://www.ohchr.org/fr/human-rights-75).

L'initiative se conclura par un événement de haut niveau dédié à l'initiative *Droits humains 75*, qui se tiendra les 11 et 12 décembre 2023 à Genève (Suisse), en liaison avec les centres de Panama, de Nairobi et de Bangkok. Cet événement réunira les États membres, la société civile et d'autres parties prenantes en vue d'instaurer un dialogue et de présenter des engagements porteurs de changement et innovants.

#### B. Le rôle des parlements pour donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme

Les parlements sont les principaux acteurs de la concrétisation des **droits consacrés par la DUDH** au niveau national.

Les parlements sont les **pierres angulaires** des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme et contribuent grandement à leur bon fonctionnement. Ils jouent un rôle décisif dans la **ratification** des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, en veillant à ce que les États respectent les obligations internationales en matière de droits de l'homme, y compris dans une perspective de genre, et **en transposant ces obligations dans la législation et les politiques nationales**. Les parlements contribuent ainsi de manière notable à jeter les bases de l'état de droit et de ses institutions, et notamment du pouvoir judiciaire.

Les parlements exercent une fonction de **contrôle** sur l'exécutif, l'obligent à rendre compte de **l'incidence sur les droits de l'homme** des mesures, politiques et pratiques et font en sorte, au nom des détenteurs de droits, que les droits progressent. La création de **commissions parlementaires permanentes** des droits de l'homme et de l'égalité des sexes est un moyen particulièrement efficace de mener à bien ces tâches. Les **groupes de femmes parlementaires** jouent également un rôle de premier plan dans le renforcement de l'égalité des droits dans l'action du parlement.

Les parlements ont des liens directs avec les **organisations de la société civile au niveau local** et les individus, y compris les femmes défenseuses des droits de humains, et interagissent avec les **institutions nationales des droits de l'homme**. Cela leur permet d'intégrer les évolutions et les préoccupations en matière de droits de l'homme dans leurs compétences sur le plan législatif et en matière de contrôle.

Les parlements jouent en outre un rôle essentiel dans **l'institutionnalisation des droits des femmes et de l'égalité des sexes et dans leur concrétisation effective** dans la société. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est un outil particulièrement efficace à cet égard. Elle s'est révélée être d'une aide précieuse pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, et notamment la violence fondée sur le genre, la pauvreté, l'exclusion des processus décisionnels, l'absence de protection juridique et d'accès à la justice, la discrimination liée au mariage et aux relations familiales, l'inégalité d'accès à l'éducation et à l'emploi, ainsi que la privation d'héritage, des droits de propriété et de l'accès au crédit. Ce rôle du parlement sera également souligné dans la prochaine Recommandation générale de la CEDEF sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision, qui est actuellement élaborée par le Comité CEDEF, en partenariat avec l'UIP et ONU Femmes.

Compte tenu de ces rôles essentiels, les parlements, en particulier les commissions parlementaires des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, jouent un rôle déterminant dans les rapports présentés par les États aux **mécanismes internationaux des droits de l'homme** et dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes qui nécessitent des réformes législatives et des allocations budgétaires en conséquence. La participation de ces commissions aux mécanismes nationaux de mise en œuvre, de présentation de rapports et de suivi est d'une importance capitale à cet égard.

### **C. Table ronde parlementaire sur les parlements et les droits des femmes**

Il est indispensable d'intégrer une dimension parlementaire dans les activités prévues dans le cadre de l'initiative *Droits humains 75*. Dans le contexte du thème du mois de juin 2023 de l'initiative *Droits humains 75* consacré aux droits des femmes, une **table ronde** organisée conjointement par le HCDH et l'UIP aura pour thème ***les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la Convention sur***

***L'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous.***

Parmi les participants figureront des parlementaires de différentes régions, en particulier des président(e)s et des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme ou de l'égalité des sexes ou de groupes de femmes, ainsi que des experts internationaux. Les parlements qui ont déjà coopéré avec l'UIP pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau national pourront participer en personne à la table ronde. Les parlements invités sont libres de **désigner deux parlementaires**, une femme et un homme, qui assisteront en personne, au moyen d'un formulaire d'inscription à renvoyer d'ici le 12 juin 2023. D'autres parlements pourront assister à distance.

La table ronde sera axée sur le rôle du parlement dans la promotion des droits des femmes à la participation politique, au travail décent et à l'éducation sur un pied d'égalité avec les hommes, tels que prévus dans la DUDH et codifiés dans la CEDEF. Elle examinera de près les liens entre ces droits et comment la discrimination fondée sur le genre et les inégalités existant dans ces trois domaines se recourent avec d'autres formes d'inégalité et motifs de discrimination.

La table ronde sera l'occasion d'échanger des informations sur les bonnes pratiques de l'action parlementaire, ainsi que sur les difficultés existantes et les possibilités offertes au niveau national.

La table ronde pourra notamment déboucher sur l'adoption d'engagements concrets porteurs de changement et de recommandations formulées par les participants. Ces engagements et recommandations seront soumis à l'événement de haut niveau de décembre 2023 (et serviront ultérieurement de base au "Sommet de l'avenir" des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2024).

En outre, l'édition 2023 du Guide à l'intention des parlementaires sur la CEDEF, élaborée conjointement par l'UIP et le HCDH, sera lancée à la séance de clôture de la table ronde.

\*\*\*\*\*